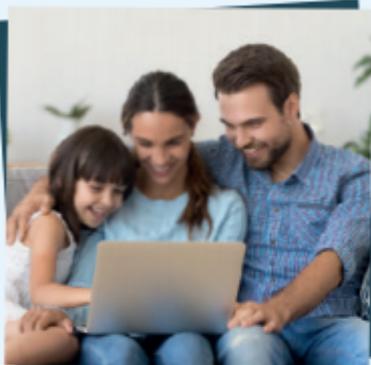


TARN-ET-GARONNE 100 % FIBRE OPTIQUE

ÇA AVANCE !



Travail, études, soin, culture, vie sociale, loisirs... Plus que jamais les technologies de l'information et de la communication ont un rôle majeur dans notre quotidien. Enjeu particulièrement important dans le contexte de la crise sanitaire, le déploiement du programme 100 % fibre optique s'est poursuivi tout au long de l'année en Tarn-et-Garonne et atteindra son objectif d'une **couverture totale du territoire d'ici fin 2022**. En 2020, ce sont plus de 13 000 « prises » fibres optique qui ont été déployées en plus des éléments structurants le réseau, alors que 2021 et 2022 s'annoncent comme les années de diffusion de la fibre dans les territoires (90 000 prises seront construites).

RACCORDEMENT : MODE D'EMPLOI

- 1 Je vérifie mon éligibilité** avec mon adresse via le test sur : <https://www.82numerique.fr>
- 2 Je souscris un abonnement** fibre optique auprès de l'opérateur de mon choix.
- 3 Je conviens avec lui d'un rendez-vous** pour l'intervention du technicien qui procédera au raccordement de mon logement.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le raccordement à la fibre est pris en charge dans le cadre du programme 100 % Fibre dès lors que le cheminement existe (câble téléphonique) entre l'espace public et le logement : il n'y a pas de frais à avancer sauf si des infrastructures sont à créer (poteau, tranchée...) sur la partie privative.
- L'opération est organisée et réalisée par le fournisseur d'accès choisi par l'abonné : Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone Fibre n'interviennent pas dans la relation commerciale.